

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication : **2 584 898**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 11184**

⑤1 Int CI* : A 42 B 3/02.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 22 juillet 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 4 du 23 janvier 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société à responsabilité limitée dite :
N.K.F. et PERSIDIS Jean. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Persidis.

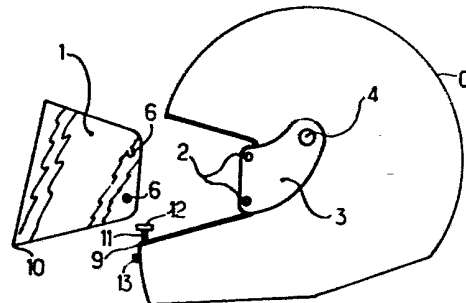
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Plasseraud.

⑤4 Casque, notamment pour pilotes ou passagers de véhicules terrestres tels que les motocyclistes.

⑤7 Casque, notamment pour pilotes ou passagers de véhi-
cules terrestres tels que les motocyclistes, du type comportant
une coque de protection rigide C sur laquelle est articulé un
écran 1 transparent, par l'intermédiaire de pièces d'articulation
latérales 3, caractérisé en ce qu'il comporte entre les deux
extrémités de l'écran 1 et les pièces d'articulation respectives
3 des moyens de verrouillage, permettant de solidariser ledit
écran 1 de la coque C ou de l'en désolidariser, tout en laissant
en place lesdites pièces d'articulation latérales 3.

Le casque peut également comporter des moyens 11, 12,
13 de réglage de l'ouverture prévue entre le bord inférieur 10
de l'écran et le bord inférieur 9 de l'ouverture de vision de la
coque.



FR 2 584 898 - A1

D

Casque, notamment pour pilotes ou passagers de véhicules terrestres tels que les motocyclistes.

La présente invention concerne un casque, notamment pour pilotes ou passagers de véhicules terrestres tels que les motocyclistes, du type comportant une coque de protection rigide sur laquelle est articulé un écran transparent, par l'intermédiaire de pièces d'articulation latérales.

Actuellement, l'écran transparent et lesdites pièces d'articulation latérales sont d'une seule pièce, par exemple moulée ou thermoformée d'un seul tenant, ou bien ils sont élaborés séparément, mais les pièces d'articulation latérales restent solidaires, par exemple par soudage, des extrémités correspondantes de l'écran.

Dans tous les cas, lorsque l'utilisateur désire pour une raison quelconque retirer l'écran du casque, par exemple pour le nettoyer, il doit donc procéder aux opérations relativement longues et délicates de démontage des pièces d'articulation latérales du casque. Le système de montage des pièces d'articulation latérales sur la coque est en général assez compliqué, étant du type à friction, ce qui entraîne en outre le risque de perte de pièces au cours du démontage ou du remontage de l'écran.

Un des buts de la présente invention est de remédier à ces inconvénients de la technique antérieure et de simplifier notablement les opérations que l'utilisateur doit effectuer lorsqu'il désire retirer l'écran du casque.

A cet effet, l'invention consiste essentiellement à maintenir telles quelles les pièces d'articulation latérales de l'écran sur le casque mais à prévoir des moyens simplifiés d'assujettissement amovible des deux extrémités de l'écran transparent sur ces pièces d'articulation.

Ainsi, lorsque l'utilisateur désirera retirer l'écran transparent, il lui suffira d'en désolidariser les extrémités par rapport aux pièces d'articulation latérales habituelles, lesquelles pourront rester sur la
5 coque.

Ainsi, les opérations de démontage et de remontage de l'écran sur le casque seront grandement simplifiées et rendues plus rapides, et l'on diminuera en outre notablement les risques de perte de certaines
10 pièces.

Par conséquent, un casque du type mentionné au début sera, conformément à la présente invention, essentiellement caractérisé en ce qu'il comporte entre les deux extrémités de l'écran et les pièces d'articulation
15 respectives des moyens de verrouillage, permettant de solidariser ledit écran de la coque ou de l'en désolidariser, tout en laissant en place lesdites pièces d'articulation latérales.

Quant aux moyens de verrouillage prévus entre
20 les extrémités de l'écran et les pièces d'articulation, ils pourront être de tout type approprié permettant un démontage et un montage rapides.

On pourra prévoir par exemple que les moyens de verrouillage comprennent : sur lesdites pièces d'articulation des plots comportant une tête reliée au plot par
25 une partie plus étroite ; des trous prévus aux deux extrémités dudit écran, propres à s'engager respectivement sur les plots de la pièce d'articulation correspondante ; et, pour chaque extrémité de l'écran, une
30 plaque coulissante pourvue de boutonnières propres à s'engager respectivement sur lesdites parties plus étroites des plots, et qui, par coulissement, est adaptée à être verrouillée entre l'extrémité correspondante de l'écran et lesdites têtes des plots.

35 On pourrait envisager tout autre système de verrouillage, par exemple du type à boutons-pression ou

du type à vis à blocage rapide "quart de tour".

Un autre but de la présente invention est de permettre une certaine aération à l'intérieur du casque même lorsque l'écran transparent est presque totalement en position fermée.

A cet effet, un casque conforme à la présente invention pourra encore être caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de réglage d'un espace ménagé entre le bord inférieur de l'ouverture de vision ménagée à la partie antérieure de ladite coque, et le bord inférieur dudit écran transparent.

Avantageusement, ces moyens de réglage pourront comprendre essentiellement une vis vissée dans la coque au voisinage dudit bord inférieur de son ouverture de vision et propre à servir de butée, par sa tête, audit bord inférieur de l'écran.

Cette vis pourra être rendue facilement manoeuvrable par l'utilisateur même lorsque le casque sera posé sur sa tête, en prévoyant en outre que ladite vis est solidaire d'une molette passant par une ouverture de la coque, et grâce à laquelle l'utilisateur peut faire tourner la vis, pour le réglage dudit espace.

Un mode d'exécution de l'invention va maintenant être décrit à titre d'exemple nullement limitatif avec référence aux figures du dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue de côté d'un casque conforme à la présente invention, avec l'écran en position ouverte ;
- la figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1 mais avec l'écran transparent désolidarisé desdites pièces d'articulation latérales, et
- la figure 3 est une vue partielle en perspective montrant seulement l'écran transparent et ses moyens de verrouillage sur les pièces d'articulation latérales de la coque.

Sur les différentes figures, la coque rigide du casque a été référencée en C et l'écran transparent en 1. Dans les casques classiques, cet écran transparent est solidarisé de façon définitive de pièces d'articulation latérales 3 montées pivotantes sur la coque C et qui permettent ainsi de relever l'écran 1 sur la coque ou de l'abaisser pour obturer l'ouverture de vision antérieure de celle-ci. Il s'agit souvent d'articulations à friction permettant en principe de régler la position de l'écran. Comme indiqué plus haut, ces articulations sont en général compliquées car constituées d'un nombre relativement important de pièces que l'utilisateur doit donc démonter lorsque pour une raison quelconque il désire désolidariser l'écran transparent 1 de la coque C.

Pour remédier à cet inconvénient, l'invention propose des moyens de verrouillage faciles à démonter entre les extrémités de l'écran transparent 1 et lesdites pièces d'articulation latérales 3.

A cet effet, on prévoit sur chacune de ces pièces 3 (voir notamment figure 3) deux plots 2 possédant chacun une tête 5 séparée du plot proprement dit par une partie intermédiaire plus étroite, ces pièces 3 possédant par ailleurs, de façon classique, une ouverture 4 permettant, d'un façon non représentée en détail, leur articulation sur la coque C.

Sur les deux plots 2 de chaque pièce d'articulation latérale 3 peuvent s'engager deux trous 6 prévus à chacune des deux extrémités de l'écran transparent 1.

Le verrouillage peut alors être obtenu de façon très simple en engageant sur les têtes 5 dépassantes des plots 2 les deux boutonnières 8 d'une plaque coulissante 7, puis en faisant coulisser cette plaque, par exemple vers le bas, pour que les boutonnières, en s'engageant sur les parties plus étroites précitées des plots 2, viennent assurer le blocage de cette plaque 7 entre la face extérieure de l'extrémité considérée de l'écran et

les têtes dépassantes 5.

Les mêmes opérations très simples étant effectuées de l'autre côté, l'écran est alors totalement solidarisé, par ses extrémités, des deux pièces d'articulation latérales 3 (sur la figure 3 l'une des plaques 7 est représentée en position verrouillée, tandis que l'autre est représentée en position démontée).

Pour désolidariser l'écran transparent 1 des pièces d'articulation latérales 3, les opérations à effectuer seront encore plus simples, puisqu'il suffira d'extraire les deux plaques 7 en les tirant vers le haut, puis en les écartant latéralement.

Sur la figure 2 on a représenté une disposition complémentaire permettant de régler, là encore de façon très commode, un espace d'aération ménagé entre le bord inférieur 10 de l'écran 1 et le bord inférieur 9 de l'ouverture de vision de la coque.

Ces moyens de réglage comprennent essentiellement une vis 11, à tête 12, vissée dans ce bord inférieur de l'ouverture de vision et dont la rotation peut être commandée par un doigt à l'aide d'une molette 13 faisant saillie à l'extérieur par une ouverture de la coque C.

Ainsi, la tête 12 servira de butée mobile et réglable au bord inférieur 10 de l'écran, ce qui permettra commodément de régler l'ouverture inférieure d'aération.

Comme il va de soi et comme il résulte d'ailleurs déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes d'application et de réalisation qui ont été plus particulièrement envisagés ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

1. Casque, notamment pour pilotes ou passagers de véhicules terrestres tels que les motocyclistes, du type comportant une coque de protection rigide (C) sur laquelle est articulé un écran (1) transparent, par l'intermédiaire de pièces d'articulation latérales (3), caractérisé en ce qu'il comporte entre les deux extrémités de l'écran (1) et les pièces d'articulation respectives (3) des moyens de verrouillage, permettant de solidariser ledit écran (1) de la coque (C) ou de l'en désolidariser, tout en laissant en place lesdites pièces d'articulation latérales (3).

2. Casque selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de verrouillage comprennent : sur lesdites pièces d'articulation (3) des plots (2) comportant une tête (5) reliée au plot par une partie plus étroite ; des trous (6) prévus aux deux extrémités dudit écran (1), propres à s'engager respectivement sur les plots (2) de la pièce d'articulation (3) correspondante ; et, pour chaque extrémité de l'écran, une plaque coulissante (7) pourvue de boutonnières (8) propres à s'engager respectivement sur lesdites parties plus étroites des plots (2), et qui, par coulissement, est adaptée à être verrouillée entre l'extrémité correspondante de l'écran (1) et lesdites têtes (5) des plots.

3. Casque selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de verrouillage sont du type à boutons-pression.

4. Casque selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de verrouillage sont du type à vis à blocage rapide "quart de tour".

5. Casque selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de réglage d'un espace ménagé entre le bord inférieur (9) de l'ouverture de vision ménagée à la partie antérieure de ladite coque (C), et le bord inférieur

(10) dudit écran transparent (1).

6. Casque selon la revendication 5, caractérisé en ce que lesdits moyens de réglage comprennent essentiellement une vis (11) vissée dans la coque (C) au voisinage dudit bord inférieur (9) de son ouverture de vision et propre à servir de butée, par sa tête (12), audit bord inférieur (10) de l'écran.

7. Casque selon la revendication 6, caractérisé en ce que ladite vis (11) est solidaire d'une molette (13) passant par une ouverture de la coque (C), et grâce à laquelle l'utilisateur peut faire tourner la vis, pour le réglage dudit espace.

FIG.1.

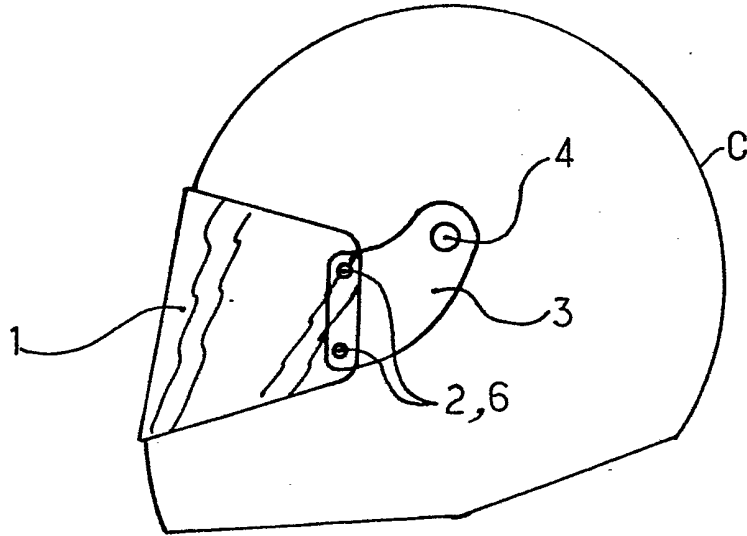


FIG.2.

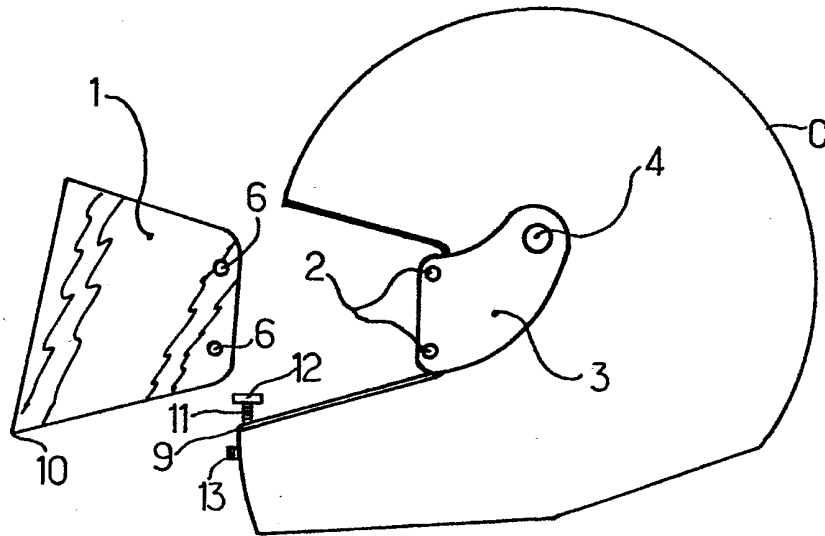


FIG. 3.

